



combien les assedics réclament après un jugement ?

Par **lygaro**, le **16/03/2010** à **20:24**

bonjour a toutes et tous

je viens vers vous aujourd'hui car nous avons une question avec mon conjoint

voilà depuis l'année dernière il est en procédure contre son ex patron qui l'a licencié comme ça pour faute grave (enfin avant de le licencier il avait d'abord changé les serrures et faisait le mort)

bref mon homme a commencé à être indemnisé par les assedic début septembre et début décembre il est passé en formation en entreprise financée par les assedic puis fin décembre il signait son CDI

aujourd'hui nous sommes à une semaine du prud'homme (la conciliation a eu lieu en septembre)

notre avocat nous a dit que la partie adverse n'avait toujours pas rendu ses conclusions et que l'audience allait sûrement être reportée et de nous décider sur une somme à réclamer

bon le hic c'est que on a entendu dire que les assedic réclamaient une partie de ce qu'on gagnait du coup on aurait voulu savoir combien pour pouvoir demander une somme le patron lui doit réellement à peu près 5000 euros quand on compte (les CP, la mise à pied non payée, la prime de licenciement...) , on a dû payer un huissier pour faire constater que les serrures avaient été changées et que mon conjoint ne pouvait plus rentrer dans l'entreprise à peu près 220 euros

est-ce que quelqu'un saurait le pourcentage ou la part que les assedic réclament histoire qu'on se retrouve pas à avoir une somme et être en déficit après avoir payé les assedics et l'avocat

il a donc été au chômage de septembre à décembre donc 4 mois

merci d'avance